Les informations et résultats du tableau de frais sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas constituer un document à caractère contractuel. La consultation auprès d'un notaire permettra de compléter cette information.

Rappel de vos critères :

Dans le département Sarthe (72), vous avez fait l'Acquisition d'un bien bâti, financé Sans emprunt , pour un prix de 6 000 € .
Résultat de l'évaluation en date du jeudi 04 septembre 2025.

Emoluments du notaire	**1 032 €**
Emolument proportionnel de vente	232 € (dont 46 € de TVA)
Copies et formalités (estimation)	800 € (dont 160 € de TVA)
Emoluments réduits en application de l'article A 444-175 du code de commerce	600 € (dont 120 € de TVA)
Droits dus au Trésor Public	**379 €**
Droits d'enregistrement	379 €
Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)	**15 €**
Frais de publication de vente	15 €
Débours	**600 €**
Estimation des frais annexes	600 €
TVA	**120 €**
Montant de l'évaluation de la TVA (Trésor Public)	120 €
Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi)	**1 800 €**

Répartition des frais
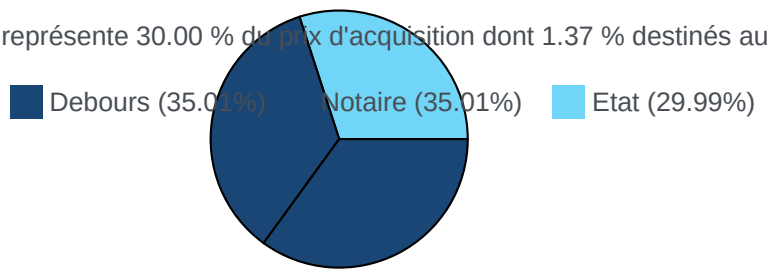
Le total des frais représente 30.00 % du prix d'acquisition dont 1.37 % destinés au Trésor Public.